



CAISSE  
D'EPARGNE

## Pour rouler en toute sérénité<sup>(1)</sup>.

### L'essentiel

- Une solution qui s'adapte à vos besoins et attentes avec **3 formules** que vous pourrez ajuster **avec des options<sup>(2)</sup>**.
- Des **services<sup>(2)</sup>** pour vous aider au quotidien : une étude des devis des garagistes en cas de panne, des stages de conduite de remise à niveau ou encore des retours en taxi pour pour les conducteurs de moins de 29 ans ne se sentant pas capables de reprendre le volant.
- Des **remises et avantages** pour un tarif plus attractif<sup>(2)</sup> : pour aider les jeunes conducteurs, récompenser votre bonne conduite ou votre fidélité ainsi que pour le respect de l'environnement.

### Une Assurance Auto en 3 formules

#### Formule Tiers

- Si vous emboutissez l'arrière de la voiture roulant devant vous, avec la garantie responsabilité civile, vous serez couvert contre les dommages causés à ce véhicule<sup>(2)</sup>.
- En souscrivant l'option Assistance 0 km, les frais de dépannage/remorquage sont pris en charge, si vous tombez en panne même en bas de chez vous<sup>(2)</sup>. Vous pouvez aussi bénéficier d'un véhicule de remplacement pour continuer à vous déplacer si vous souscrivez l'option Véhicule de remplacement en France métropolitaine<sup>(2)</sup>.

#### Formule Tiers Plus

- Si vous êtes victime d'un vol ou d'une tentative de vol, vous pouvez être indemnisé, même pour le contenu de votre véhicule si vous avez souscrit l'option<sup>(2)</sup>.
- Si votre auto est volée ou totalement détruite, votre remboursement sera majoré de 20% par rapport à la valeur estimée par l'expert si vous souscrivez l'option Indemnisation plus<sup>(2)</sup>.

#### Formule Tous Risques

- Si vous avez un accident ou que votre véhicule est volé, vous pourrez bénéficier d'un véhicule de remplacement jusqu'à 30 jours.
- Si vous cassez accidentellement vos rétroviseurs extérieurs, vous serez indemnisé sans franchise de la réparation ou du remplacement du rétroviseur complet (bloc + miroir)<sup>(2)</sup>.
- Si votre voiture est volée ou économiquement irréparable, suite à un accident, en souscrivant l'option Indemnisation plus, vous êtes indemnisé du prix d'achat jusqu'à 5 ans ou de la valeur de remplacement à dire d'expert ainsi que de la perte financière éventuelle si votre véhicule est financé en LOA ou LLD<sup>(2)</sup>.

#### Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

(1) Assurance Auto est un contrat de BPCE Assurances IARD, société anonyme au capital de 61 996 212 euros dont le siège social est situé 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581\_01QHNP (BPCE – SIRET 493 455 042).

Prestations d'assurances réalisées par IMA ASSURANCES, société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris – CS 40 000 – 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

(2) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur

(3) Dans la limite des véhicules disponibles.

## Une assurance pour tous<sup>(2)</sup>

|   | FORMULE TIERS  | FORMULE TIERS PLUS                                  | FORMULE TOUS RISQUES   |
|---|--|---|--|
| <b>LES PERSONNES</b>                                    |  |   |  |
| Responsabilité Civile                                   | ✓  | ✓   | ✓  |
| Défense pénale - Recours suite à accident               | ✓  | ✓   | ✓  |
| Dommages corporels du conducteur                        | ✓  | ✓   | ✓  |
| <b>LE VÉHICULE</b>                                      |  |   |  |
| Catastrophes naturelles et Catastrophes technologiques  | ✓<br>Garanties acquises si option « Bris de glaces » souscrite | ✓   | ✓  |
| Attentat  | —  | ✓   | ✓  |
| Événements naturels                                     | « Bris de glaces » souscrite                                   | ✓   | ✓  |
| Incendie et tempête                                     | —  | ✓   | ✓  |
| Vol et tentative de vol                                 | —  | ✓   | ✓  |
| Bris de glaces  | EN OPTION  | ✓   | ✓  |
| Bris de glaces renforcé (rétrouiseurs et feux arrières) | —  | EN OPTION   | ✓  |
| Dommages tous accidents et vandalisme                   | —  | —   | ✓  |
| Panne mécanique   | —  | —   | EN OPTION  |
| Vélo libre-service                                      | EN OPTION  | EN OPTION   | EN OPTION  |
| <b>LES BIENS</b>  |  |   |  |
| Contenu de véhicule                                     | —  | EN OPTION   | ✓  |
| Équipements extérieurs hors série                       | —  | EN OPTION   | EN OPTION  |
| <b>L'ASSISTANCE</b>                                     |  |   |  |
| Assistance aux personnes (avec ou sans véhicule)        | ✓  | ✓   | ✓  |
| Assistance au véhicule standard (50 km* panne)          | ✓  | —   | —  |
| Assistance au véhicule étendue (0 km* panne)            | EN OPTION  | ✓   | ✓  |
| Véhicule de remplacement                                | EN OPTION  | EN OPTION   | ✓  |
| <b>L'INDEMNISATION</b>                                  |  |   |  |
| Indemnisation standard                                  | ✓<br>Garantie acquise si option « Bris de glaces » souscrite   | ✓   | ✓  |
| Indemnisation plus                                      | —  | EN OPTION<br>Valeur à dire d'expert majorée de 20 % | EN OPTION<br>Valeur d'achat jusqu'à 60 mois et au-delà valeur à dire d'expert majorée de +50% <sup>(2)</sup> .<br>Pour les véhicules financés en LOA ou LLD :<br>Perte financière et, le cas échéant, apport initial jusqu'à 5000 € <sup>(2)</sup> . |

✓ Garantie en inclusion — Garantie non incluse

\* Franchise kilométrique : distance entre le domicile et le lieu de survenance de l'événement en dessous de laquelle la mise en œuvre de la garantie ne peut s'effectuer.

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

(2) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

# Des remises et avantages tarifaires

## Respect de l'environnement

### ■ Avantage kilomètre responsable

Jusqu'à 10% de remise si vous parcourez moins de 8 000 km par année d'assurance<sup>(4)</sup>.

### ■ Avantage véhicule propre

Jusqu'à 10% de remise si vous possédez un véhicule propre<sup>(5)</sup>.

## Jeunes

### ■ Bonus parents

Jusqu'à 20% de remise<sup>(7)</sup> pour les conducteurs novices jusqu'à 24 ans inclus, sans sinistre responsable sur les 3 dernières années, dont l'un des parents est assuré en auto avec un Bonus 50, à la Caisse d'Epargne.

### ■ Remise conduite accompagnée

20% de remise la première année pour les conducteurs novices obtenant leur permis dans le cadre de la conduite accompagnée (sans antécédent d'assurance).

## Remise changement de véhicule

### ■ 1 mois offert

pour les clients qui renouvellent leur contrat en cas de changement de véhicule. La remise est effectuée à l'occasion d'un avenant au contrat.

## Bons conducteurs

### ■ Bonus Bon Conducteur

**Bonus à vie accordé aux bons conducteurs** : si vous êtes à l'origine d'un accident, vous bénéficiez d'un tarif équivalent à un bonus 50<sup>(6)</sup>.

Cet avantage est accordé :

- aux conducteurs détenteurs d'un contrat depuis au moins 3 ans (hors usage « professionnel occasionnel »),
- désignés comme conducteur principal en bonus 50 depuis au moins 3 ans,
- sans sinistre responsable sur cette période.

## Fidélité

### ■ Remise multi-contrats

5 % de remise sur le contrat Assurance Auto si le client détient déjà un contrat Assurance Auto, Assurance Habitation ou Garantie des Accidents de la Vie chez BPCE Assurances IARD<sup>(8)</sup>.

## Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

(4) Avantage kilomètre responsable non applicable pour les conducteurs de moins de 25 ans et sur l'usage « professionnel occasionnel ».

(5) Véhicule propre : jusqu'à 10% de remise par rapport à la prime annuelle HT (hors services et garantie panne mécanique) pour les véhicules électriques ou hybrides émettant moins de 50g de CO2 par kilomètre. Cette remise est applicable tant que vous détenez un véhicule électrique ou hybride émettant moins de 50g de CO2 /km.

(6) Bonus bon conducteur valable tant que vous restez assuré à la Caisse d'Epargne et que vous conservez votre contrat Assurance Auto chez BPCE Assurances IARD.

(7) Jusqu'à 20% de remise par rapport à la prime annuelle pour les conducteurs novices jusqu'à 24 ans inclus, sans sinistre responsable sur les 3 dernières années, ayant un coefficient de réduction majoration réglementaire entre 1 et 0,85 et dont l'un des parents dispose d'un contrat d'assurance automobile souscrit auprès de la Caisse d'Epargne avec un bonus 50%. Cette remise correspond à un tarif équivalent à celui d'un coefficient de réduction majoration de 0,80 pour les assurés éligibles.

(8) Si vous avez souscrit un contrat Assurance Auto, un contrat Assurance Habitation ou une Garantie des Accidents de la Vie à la Caisse d'Epargne, en souscrivant un second contrat d'assurance à la Caisse d'Epargne, vous bénéficiez d'une remise de 5%, quelle que soit la formule choisie (hors formule Responsabilité Civile Vie Privée). Cette remise s'applique sur les nouvelles souscriptions, pour toute la durée de vie de ces contrats, sous réserve de conserver au moins 2 contrats éligibles à l'offre chez BPCE Assurances IARD.

## Pour souscrire, pensez à apporter

- Votre certificat d'immatriculation (carte grise) définitif ou barré
  - ou le certificat d'immatriculation provisoire, avec le numéro d'immatriculation définitif
  - ou le bon de commande / facture,
  - ou le coupon détachable accompagné d'un certificat de cession.
- Votre dernier avis d'échéance,
  - ou les conditions particulières de votre contrat d'assurance actuel (si contrat < 1 an),
  - ou votre relevé d'informations si vous le détenez déjà.

## Une assurance auto pour vous accompagner au quotidien

- Sur internet et depuis l'application mobile : consultez les détails de votre contrat et déclarez vos sinistres.
- Une assistance par téléphone : 24h/24 et 7j/7 partout en France et à l'étranger<sup>(9)</sup>.

**09 69 36 45 45** Service & appel gratuits

et au 00 33 9 69 36 45 45 depuis l'étranger.

### Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

(9) Assisteur : Prestations d'assistances réalisées par IMA ASSURANCES, société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris – CS 40 000 – 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

Assurance Auto, Assurance Habitation et Garantie des Accidents de la Vie sont des contrats de BPCE ASSURANCES IARD, Société Anonyme au capital de 61.996.212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7 promenade Germaine Sablon –75013 Paris. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581\_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)

BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS RCS Paris N° 493 455 042. – BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08 045 100 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

© Istock

